

# La mise à jour de l'indice des prix des produits de base de la Banque du Canada

Todd Hirsch, département des Recherches<sup>1</sup>

L'indice des prix des produits de base de la Banque du Canada (IPPB) résume les fluctuations des cours de 23 matières premières produites au Canada. Les renseignements que fournit cet indice servent à analyser l'évolution du PIB, des prix à la production industrielle, de l'inflation et du taux de change.

La présente note décrit les changements d'ordre technique apportés à la construction de l'IPPB, y compris la mise à jour des pondérations, les légères modifications à la composition de l'indice et l'utilisation de nouvelles sources d'information concernant les prix de certains produits de base. Elle fait aussi état d'autres changements à l'IPPB qui mèneront à des révisions des pondérations et valeurs passées de l'indice. À partir de mai 2003, toutes les données (y compris les séries chronologiques) intégreront ces changements.

## Aperçu général de l'indice

On calcule l'IPPB en attribuant à chaque matière première une pondération spécifique fondée sur la valeur de sa production annuelle, puis en suivant les variations de son prix en dollars É.-U. L'indice est établi et publié hebdomadairement et mensuellement<sup>2</sup>.

Pour qu'un produit de base soit compris dans l'indice, la valeur de sa production doit représenter une part appréciable du secteur canadien des ressources

naturelles. Il doit également répondre aux critères suivants, qui définissent en termes très larges ce qu'est un *produit de base* :

- le produit est destiné à une transformation ultérieure;
- il se négocie librement sur un marché ouvert;
- son prix est sensible aux variations des conditions de l'offre et de la demande;
- il est suffisamment homogène et standardisé.

En règle générale, la pondération d'un produit de base doit correspondre à au moins 1 % de l'ensemble de l'indice pour que ce produit soit inclus. Toutefois, des considérations de nature régionale et l'existence de circonstances particulières ont donné lieu à des exceptions. Certaines matières premières sont comprises dans l'indice en vue d'accroître l'étendue d'une sous-composante. Par exemple, l'argent et le maïs ont chacun une pondération inférieure à 1 %. Néanmoins, l'argent est inclus avec l'or afin d'élargir la composition du sous-indice des métaux précieux, et le maïs l'est pour donner à l'Ontario un indicateur agricole.

## Changements aux pondérations actuelles

De temps à autre, les méthodes employées pour élaborer l'IPPB sont révisées pour que l'indice reflète fidèlement le secteur des ressources naturelles de l'économie. Comme le prix et la demande des produits

1. Radu Gabudean et Cristiano Papile ont fourni une aide technique.

2. L'IPPB est publié dans le site Web de la Banque du Canada ([www.banque-ducanada.ca](http://www.banque-ducanada.ca)) ainsi que dans le Tableau H9 des *Statistiques bancaires et financières de la Banque du Canada*.

de base varient, leur pondération (qui est liée à la valeur de leur production) et leur importance économique relatives changent également.

L'IPPB a été mis à jour la dernière fois en 1994, au moyen de pondérations fondées sur la valeur de la production de 1982 à 1990; l'indice avait également été normalisé de façon à évaluer 100 en moyenne sur l'ensemble de ces années. La nouvelle période servant à déterminer les pondérations de l'indice s'étend de 1988 à 1999. Elle a été jugée suffisamment longue pour englober au moins un cycle économique complet en ce qui a trait à la plupart des produits de base et suffisamment récente pour rester à jour et pertinente. Au moment où les nouvelles pondérations ont été calculées, 1999 était l'année la plus récente pour laquelle toutes les données relatives à la production étaient disponibles.

Dans l'actuelle mise à jour, chacun des produits de base a reçu une pondération, par rapport au total, qui est établie en fonction de la valeur de sa production annuelle moyenne durant la période 1988-1999. Ces nouvelles pondérations seront désormais utilisées pour construire l'IPPB, et ce, rétroactivement à la première semaine de janvier 2000. Pour obtenir une mesure correcte de la variation des prix à cette date, il faut corriger les pondérations basées sur la valeur de la production au cours des années 1988 à 1999 de manière qu'elles reflètent les prix de la dernière semaine de décembre 1999 (c'est-à-dire la semaine précédant l'entrée en vigueur des nouvelles pondérations). Ces pondérations corrigées sont appelées ici pondérations « hybrides »<sup>3</sup>.

Par suite de la mise à jour des pondérations, seuls quatre produits de base (le pétrole brut, le gaz naturel, le bois-d'œuvre et l'aluminium) voient leur poids dans l'indice se modifier de façon appréciable (cf. Tableau 1).

L'IPPB demeurera normalisé à 100 pour la période 1982-1990.

## Changements de composition

En raison des fluctuations dont la valeur de la production des matières premières fait l'objet au fil du temps, la composition de l'indice doit être réévaluée périodiquement afin que celui-ci reste à jour et exact.

3. La méthode employée pour établir les nouvelles pondérations hybrides est analogue à celle qu'applique Statistique Canada lorsque de nouvelles pondérations sont mises en vigueur relativement à l'indice des prix à la consommation. Pour un examen détaillé de cette méthode, voir Statistique Canada, *Document de référence de l'indice des prix à la consommation*, publication hors série n° 62-553 au catalogue, chapitre 7, p. 59.

Tableaux 1

### Pondérations des produits de base dans l'IPPB

Produit de base	Pondération pour 1972-1990 <sup>a</sup>	Pondération pour 1991-1999 <sup>b</sup>	Pondération à partir de janvier 2000 <sup>c</sup>
<b>ÉNERGIE</b>	<b>37,85</b>	<b>34,24</b>	<b>33,93</b>
Charbon	2,38	2,61	1,84
Pétrole brut	22,92	24,64	21,40
Gaz naturel	12,54	7,00	10,69
<b>ALIMENTATION</b>	<b>21,34</b>	<b>17,18</b>	<b>16,76</b>
Céréales et oléagineux	9,69	6,85	5,86
Orge	1,39	1,16	0,66
Colza canola	1,33	1,17	1,25
Mais	0,79	0,72	0,54
Blé	6,18	3,80	3,42
Bétail	9,85	9,73	9,67
Bovins	6,70	6,89	7,87
Porc	3,15	3,16	2,79
Poisson	1,80	0,60	1,23
Crabe	-	-	0,25
Homard	0,60	0,27	0,49
Saumon	0,60	0,26	0,35
Crevette	-	-	0,15
Morue	0,60	0,07	-
<b>MATIÈRES INDUSTRIELLES</b>	<b>40,81</b>	<b>48,58</b>	<b>49,31</b>
Produits forestiers	24,79	30,58	33,36
Bois-d'œuvre	9,08	8,16	13,58
Papier journal	8,20	8,49	7,70
Pâte	7,52	13,93	12,08
Métaux	13,80	15,45	14,29
Aluminium	3,45	2,92	5,02
Cuivre	3,00	3,70	2,04
Or	1,88	2,68	2,30
Nickel	2,33	2,68	2,39
Argent	0,81	0,35	0,32
Zinc	2,33	3,12	2,23
Minéraux	2,22	2,55	1,66
Potasse	1,37	1,50	1,66
Soufre	0,84	1,05	-

a. D'après les valeurs de la production au cours des années 1976 à 1987

b. Les pondérations de la production pour la période 1982-1990 sont corrigées afin de refléter les prix de la dernière semaine de décembre 1990 (c'est-à-dire la semaine précédant l'entrée en vigueur des nouvelles pondérations). Il se peut que leur somme ne corresponde pas à 100, les chiffres ayant été arrondis.

c. Les pondérations de la production pour la période 1988-1999 ont été corrigées afin de refléter les prix de la dernière semaine de décembre 1999. Il se peut que leur somme ne corresponde pas à 100, les chiffres ayant été arrondis.

Par exemple, la pondération de deux composantes traditionnelles de l'IPPB (la morue et le soufre) serait tombée en deçà de 0,1 % si ces dernières étaient demeurées dans l'indice. C'est pourquoi elles en ont été retirées, rétroactivement à la première semaine de janvier 2000. La valeur de la production de crevette et de crabe s'est toutefois accrue, et ces deux produits ont donc été ajoutés.

Grâce à l'addition de la crevette et du crabe, la composante « poisson » de l'indice a maintenant une pondération de 1,23 %. Bien que chacun des quatre éléments de cette composante (le saumon, le homard, la crevette et le crabe) constitue moins de 1 % de l'IPPB, ces quatre produits de la pêche sont inclus afin de donner aux produits de base non énergétiques des provinces de l'Atlantique une certaine représentation dans l'indice. Du fait de l'ajout de la crevette et du crabe, la composante « poisson » compte quatre produits au lieu de deux, ce qui en augmente l'étendue.

## Nouvelles sources d'établissement des prix

Dans la mesure du possible, l'IPPB se fonde sur les cours du marché en dollars É.-U. Un certain nombre de nouvelles sources ont été intégrées aux révisions apportées à l'indice à compter de janvier 2000. Les prix en dollars É.-U. du gaz naturel sont ceux des contrats à terme négociés au New York Mercantile Exchange (NYMEX). Ceux des bovins et du porc proviennent du ministère américain de l'Agriculture (par l'entremise du *Wall Street Journal*, où ils sont publiés). Les prix du saumon sont tirés de la publication *Urner Barry's Seafood Prices—Current*.

## Autres modifications se répercutant sur les valeurs passées de l'IPPB

Lors de chacune des deux révisions précédentes de l'IPPB, en 1987 et en 1994, toutes les valeurs passées de

l'indice avaient été revues à la lumière des nouvelles pondérations<sup>4</sup>. Il n'en sera pas ainsi cette fois : les pondérations ayant servi au calcul des données historiques seront plutôt remplacées par des pondérations reposant sur la valeur de la production durant les années les plus rapprochées des périodes considérées.

En ce qui concerne les années 1991 à 1999, l'IPPB se calcule désormais au moyen de pondérations hybrides fondées sur la valeur de la production de 1982 à 1990 (méthode similaire à celle utilisée pour construire les pondérations appliquées à partir de janvier 2000).

De même, les pondérations de l'IPPB pour la période 1972-1990 ont été recalculées en fonction de la valeur de la production de 1976 à 1987 (c'est-à-dire que l'on a repris les pondérations qui avaient été utilisées à l'origine pour calculer l'IPPB à la fin des années 1980).

Les nouvelles pondérations pour les périodes 1972-1990 et 1991-1999 figurent également au Tableau 1. Si l'application des nouvelles pondérations entraîne une modification de toutes les valeurs passées de l'IPPB, ces révisions sont relativement modestes. Les changements apportés aux pondérations laissent les tendances de l'indice essentiellement inchangées, et le niveau moyen de l'indice révisé n'est que de 0,13 point de pourcentage supérieur à celui de l'IPPB publié précédemment pour la période allant de 1972 à 2002.

4. Ainsi, avant les révisions actuelles, toutes les données historiques relatives à l'IPPB reposaient sur des pondérations (non hybrides) calculées à partir des valeurs moyennes de la production pour la période 1982-1990.

